



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 37529

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'offre publique d'achat lancée par France Télécom sur sa filiale Wanadoo. La situation est en effet la suivante : en juillet 2000 France Télécom a mis en bourse Wanadoo au cours de 19 euros en conservant 70 % de son capital, puis début 2004, France Télécom a lancé une OPA sur Wanadoo au cours de 8,86 euros, offre déclarée recevable par l'autorité des marchés financiers le 7 mars 2004. Ainsi, les petits actionnaires de la première heure vont être expropriés de Wanadoo en recevant la moitié de leur investissement. Il est, en tout état de cause, très choquant qu'un émetteur (France Télécom), qui a fait appel public à l'épargne il y a moins de quatre ans pour financer une entreprise, dont le projet demande plusieurs années pour devenir rentable, vienne maintenant exproprier les actionnaires à la moitié du prix d'introduction. Effectivement, cette OPA met fin au contrat liant l'émetteur et ceux qui s'associent à son projet sur le partage des bénéfices juste au moment où ces derniers vont enfin apparaître. A cet égard, depuis 2002, le résultat net est bénéficiaire et pour 2004, les dirigeants prévoient une hausse de 10 à 15 % des facturations ainsi qu'une hausse deux fois plus importante du résultat d'exploitation. Aussi, il souhaite connaître ses intentions pour mettre fin à cette scandaleuse opération, de surcroît validée par l'AMF, qui vient d'être créée par l'État et dont le rôle est pourtant de concourir à la protection de l'épargne investie par les investisseurs et les petits épargnants.

Texte de la réponse

Les conditions financières de cette offre publique ont été établies par la société initiatrice au moyen des méthodes usuelles de valorisation, sur la base des perspectives d'activité de Wanadoo. Elles ont été jugées conformes à ces perspectives par l'Autorité des marchés financiers, par le conseil d'administration de Wanadoo, qui a statué à l'unanimité, ainsi que par la grande majorité des actionnaires de Wanadoo, puisque près de 85 % des actions Wanadoo visées par l'offre y ont effectivement été apportées. Par ailleurs, pour témoigner de son attachement à la fidélité de ses petits actionnaires, France Télécom a annoncé le 29 avril 2004 qu'elle consentait un geste commercial en leur faveur, en proposant aux actionnaires historiques de Wanadoo de bénéficier de bons d'achats dont le montant peut, selon le nombre d'actions détenues, atteindre 150 euros par actionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37529

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2892

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1855